



MAIRIE DE BRESLES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 JUILLET 2015

L'An Deux Mille quinze

Le MERCREDI 22 JUILLET

Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur CORDIER Dominique - **MAIRE**

PRESENTS = Mesdames et Messieurs DUTHOIT André – FUMERY Anne – CRUCET Christophe – **ADJOINTS**.

Mesdames et Messieurs LAURENT Daniel – FABUREL Josette – CHOQUET Patrick – CHAMBRELANT Rose-May – LIEURE Thérèse – MAGNIER Michel – PIEROZAK Dina – LEVESQUE Patrick – DUTRIAUX Bruno - LEONARDI Frédéric – DUCHE-THOURILLON Isabelle — MACAIRE Aurélie – MAISON Emilie – VANDEWALLE Franck - FABUREL Christine – GILLAIN Régine – DENAIN Véronique – **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

ABSENTS REPRESENTES : Mesdames et Messieurs JUNOD Karine - FEDELI Valérie – MUNIO Bertrand

ABSENTS : Madame et Messieurs CAYER Anne-Françoise – CHISS Lionel – PULLEUX Sébastien

SECRETARE DE SEANCE : Madame DUCHE-THOURILLON Isabelle

Monsieur le MAIRE présente Monsieur GAGE Hubert, remplaçant de Madame RICCI-EPAILLARD Anne-Lise depuis le vendredi 17 juillet 2015.

Monsieur le MAIRE demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 Juin 2015.

Un débat naît entre Messieurs LAURENT et VANDEWALLE à propos du vote à bulletin secret et la liberté de parole et d'opinion au sein du Conseil municipal.

Monsieur le MAIRE rappelle que la parole est libre et que chacun peut s'exprimer dans le respect d'autrui.

Il rappelle par ailleurs que le conseil municipal a la possibilité de procéder à un vote à bulletin secret quand le tiers des membres présents le réclament.

Monsieur VANDEWALLE souhaite revenir sur les propos portés lors du dernier conseil municipal « indigne d'être un élu » par Madame FUMERY au sujet de son opposition au vote d'une taxe de séjour sur la commune.

Il estime que ces propos ont dépassé la pensée de Madame FUMERY et lui demande des excuses publiques.

Monsieur le MAIRE rappelle à Monsieur VANDEWALLE et à l'assemblée qu'en tant que Maire lui seul préside la séance du conseil municipal et que la question porte sur l'approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal. En conséquence, il n'est pas question de débattre à nouveau des questions posées lors du précédent conseil. Monsieur le MAIRE redemande s'il y a des questions par rapport au compte-rendu.

Madame FUMERY explique à Monsieur VANDEWALLE qu'elle n'a pas prononcé ces propos et que l'utilisation du terme « acharnement » pour qualifier l'action de la municipalité en direction des gérants du camping est indigne d'un élu. Par ailleurs, elle précise que la position de vote de Monsieur VANDEWALLE à propos de l'instauration d'une taxe de séjour sur la commune n'est pas remise en cause. Par conséquent, il n'y a pas lieu à excuse publique.

Monsieur VANDEWALLE répond que Madame FUMERY joue sur les mots et la met en cause sur les qualificatifs « tyran » et « dictateur » que cette dernière aurait tenue lors des dernières élections départementales à propos de Monsieur Yves ROME.

Monsieur VANDEWALLE estime que Madame FUMERY ne mesure pas le sens de ses propos et l'invite à reprendre une leçon d'Histoire.

Monsieur le MAIRE demande s'il y a d'autres remarques et si chacun a pu s'exprimer sur ce compte-rendu.

Il clôt ces débats en exprimant que de sa part et de la part de son équipe, il n'y a pas d'acharnement vis-à-vis des gérants du camping municipal. A cette occasion, il rappelle à Monsieur VANDEWALLE qu'il a voté contre la vente par la commune du terrain au gérant du camping.

Enfin, il souligne l'importance des mots pour la qualité du débat démocratique et la nécessité de respecter chacun.

PRINCIPE DE FUSION DES EHPAD DE BRESLES-MOUY-BERTHECOURT

Monsieur le MAIRE rappelle à l'assemblée les difficultés rencontrées par les EHPAD de Bresles-Berthecourt-Mouy.

Il explique que l'audit réalisé conforte ses craintes depuis 10 ans maintenant, notamment en ce qui concerne les déficits (150 000 euros pour l'EHPAD de Bresles).

La solution préconisée par cet audit consiste en une fusion des trois établissements au 1^{er} janvier 2016 afin d'éviter une « explosion » des prix de journée et de rembourser les déficits.

Il expose que cette solution fait consensus auprès des autorités, en particulier de l'ARS et du Conseil Départemental. Aussi, il invite le conseil municipal à délibérer sur le principe de cette fusion.

Monsieur CHOQUET demande si les communes de Berthecourt et Mouy ont délibéré.

Monsieur le MAIRE répond qu'il a reçu la délibération de la commune de Mouy.

Monsieur le MAIRE précise que la direction des trois EHPAD n'est pas à la hauteur des enjeux depuis plusieurs années.

Madame FUMERY ajoute que la fusion des trois EHPAD permettra d'être plus attractif dans les futurs recrutements.

Monsieur le MAIRE ajoute que le nom du nouvel établissement pourrait être « l'Age bleu ».

Le Conseil municipal accepte ce point à l'unanimité. Monsieur le Maire remercie l'Assemblée au nom des Anciens.

DISPOSITIF « PASS PERMIS CITOYEN » : PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Madame Anne FUMERY présente à l'assemblée le dispositif « Pass Permis Citoyen » proposé par le Conseil Départemental de l'Oise.

Elle explique que le dispositif « Pass Permis Citoyen » est une aide forfaitaire de 600 euros octroyée par le Département aux jeunes qui souhaitent obtenir leur permis B ou AAC, en contrepartie d'une action citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association, afin de faciliter leur insertion professionnelle, mais aussi de renforcer l'esprit citoyen et de créer du lien social.

Les bénéficiaires sont les jeunes de 18 à 19 ans révolus (veille de la date anniversaire des 20 ans) à la date de dépôt de la candidature :

- Domiciliés dans l'Oise (hors résidence universitaire)
- Passant leur permis de conduire (permis B) pour la première fois
- Inscrit ou non dans une auto-école, titulaire ou non du code
- Ne bénéficiant pas d'autres aides au permis de même nature

Elle expose également que le bénéficiaire dispose d'un délai d'un an à compter de la date d'acceptation de sa candidature par les services du Département, pour réaliser sa contribution citoyenne qui peut être fractionnée et réalisée de manière exceptionnelle dans plusieurs organismes d'accueil.

C'est pourquoi, Madame Anne FUMERY propose que le Conseil Municipal de la Ville de Bresles participe à ce dispositif et qu'il autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

Elle ajoute qu'aujourd'hui à Bresles, plusieurs jeunes sont intéressés et que 4 candidats répondent d'ores et déjà aux critères.

Aussi, si ce dispositif est voté : 2 candidats pourraient intégrer les services techniques de la ville; un, les activités du périscolaire et un autre, la médiathèque en concertation avec Monsieur CRUCET et Madame JUNOD.

Madame GILLAIN interroge Madame FUMERY sur le versement de l'aide dans le cas où la personne ne remplit pas ses obligations.

Madame FUMERY répond que le jeune ne percevra rien. Elle précise qu'une attestation de la mairie est adressée, après service fait, au conseil départemental qui effectue le versement.

Elle ajoute qu'environ 90 jeunes sont susceptibles d'être intéressés aujourd'hui sur la commune.

Monsieur CRUCET insiste sur le fait qu'un jeune n'ayant pas de bonne volonté et/ou absent annule le dispositif mis en place.

Madame FUMERY explique qu'une souplesse sera introduite pour les étudiants ou ceux qui exercent déjà un emploi pour financer leurs études et qu'ils ont un an à partir de l'acceptation de leur dossier de candidature pour réaliser ces 70 heures.

Monsieur LAURENT demande s'il est nécessaire de réaliser la contribution citoyenne de 70 heures en préalable au passage du permis de conduire.

Madame FUMERY répond que ce n'est pas forcément le cas. Par contre, l'aide financière de 600 euros est conditionnée à la réalisation de la contribution citoyenne de 70 heures.

Par ailleurs, l'octroi de cette aide est valable une seule fois. Elle ne peut être réitérer en cas d'échec au permis de conduire.

Les 600 euros seront réglés directement à l'auto-école, sauf s'il s'agit d'un jeune qui est dans le cadre d'un dispositif de conduite accompagnée. Il peut, le jour de ses 18 ans dans l'hypothèse d'un versement supérieur à 600 euros, obtenir, à l'appui d'une attestation de l'auto-école, un versement direct.

Monsieur le MAIRE rappelle qu'il s'agit d'une promesse de campagne de l'actuelle majorité départementale et qu'il s'agit d'une belle initiative pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes au sein du monde du travail.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS POUR LES TAP

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, Monsieur le MAIRE rappelle à l'assemblée que la Municipalité a mis en place des actions de partenariat avec différentes associations afin qu'elles puissent intervenir dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) les mercredis et vendredis.

Ainsi, il a été passé une convention avec les associations Tropicana Brasil Show et AEKS qui interviennent dans ce cadre.

Monsieur le MAIRE demande au conseil municipal l'autorisation de poursuivre ce partenariat avec ces associations et de l'autoriser à signer le renouvellement de ces conventions pour l'année 2015-2016.

Madame CHAMBRELANT proposera ses services dans ce cadre pour des ateliers « lecture » en qualité de bénévole à Madame JUNOD.

Monsieur le MAIRE est d'accord et souhaite que d'autres associations ou bénévoles participent au TAP afin de renouveler les activités chaque année.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de ces conventions.

CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'OISE (CCIO) ET LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'OISE (CMAO) POUR UNE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES PRE-DIAGNOSTICS D'ACCESSIBILITE.

Monsieur le MAIRE rappelle à l'assemblée que la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 janvier 2015 (loi n°2015-102), dite loi handicap fixe le principe d'une accessibilité généralisée à tous les bâtiments intégrant tous les handicaps pour le 1er janvier 2015.

Cette loi implique l'ensemble de la chaîne de déplacement des personnes c'est-à-dire aussi bien aux établissements recevant du public (ERP) qu'à l'espace public, la voirie et le transport public.

Afin de poursuivre la dynamique engagée au-delà du 1er janvier 2015, les établissements qui reçoivent du public doivent élaborer un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour se mettre en conformité et ouvrir leurs établissements à tous.

L'Ad'AP doit être déposé avant le 27 septembre 2015 en mairie. Il comprend un diagnostic ainsi qu'un échéancier financier des travaux sur 3 ans.

La CMAO et la CCIO proposent l'accompagnement à l'élaboration de pré-diagnostic sur site afin d'évaluer pour chaque établissement les points conformes et non conformes à la réglementation.

Les pré-diagnostic réalisés auprès des professionnels sont l'une des composantes de l'Ad'AP.

Il explique que le coût d'un pré-diagnostic accessibilité est évalué à 300 euros.

La CMAO et la CCIO proposent à la commune de financer la moitié de cette dépense. L'autre moitié étant à la charge de la Ville de Bresles.

Monsieur le MAIRE propose, dans ce cadre, de conventionner avec la CMAO et la CCIO pour aider les commerçants et artisans de la commune.

Monsieur CHOQUET souligne que la réalisation de travaux d'accessibilité reste difficile pour certains commerçants et/ou artisans, voir impossible dans certains cas en raison des bâtiments existants.

Monsieur le MAIRE explique la probabilité de dérogations ou d'aménagements. Il prend l'exemple d'une orthophoniste qui souhaite s'installer sur la commune au-dessus du Trésor Public.

C'est pourquoi, conformément au programme électoral de sa liste, il souhaite engager la ville à participer à ce diagnostic.

Monsieur CHOQUET estime qu'il s'agit d'une bonne initiative de la part de la municipalité.

Monsieur le MAIRE explique que l'important consiste à ce que les nouvelles constructions puissent se mettre en conformité avec les normes d'accessibilité en vigueur pour permettre dans dix ans une réelle transformation en ce domaine.

Monsieur le MAIRE explique avoir rencontré les commerçants et qu'un travail commun est engagé avec la municipalité.

Monsieur CHOQUET demande si les trottoirs pourraient être adaptés le long des commerces.

Monsieur le MAIRE répond que c'est la raison d'être des diagnostics d'accessibilité.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce point de l'ordre du jour.

Monsieur le MAIRE remercie l'assemblée au nom des commerçants et artisans de la Ville. Il rappelle que les artisans et commerçants sont essentiels au dynamisme d'une ville.

PROJET DE PARKING RUE DU SAC ET ACHAT DES TERRAINS

Monsieur DUTHOIT expose à l'assemblée que la municipalité a le projet de réaliser un parking rue du Sac, afin de désengorger la circulation et éviter le stationnement sauvage rue du Général De Gaulle.

Pour cela, la ville doit acheter deux terrains :

- La parcelle AI N°31 Zone UA située au 4 rue du Sac appartenant à Monsieur DRAGONNE, pour laquelle nous avons d'ailleurs réalisé une DUP autorisée par le préfet par arrêté du 11 mars 2015 estimée à 50 500 euros par le service des domaines.
- La parcelle AI N°32 Zone UA appartenant à Monsieur LERICHE, qui a été estimée par le service des domaines à 55 000 euros.

Monsieur Le MAIRE demande l'autorisation d'acheter ces terrains et de signer tous les actes nécessaires pour cela.

Monsieur le MAIRE explique au regard de la superficie des terrains, une trentaine de places de parking sont possibles.

Madame CHAMBRELANT demande si Monsieur LERICHE est d'accord.

Monsieur le MAIRE lui répond que oui. Il explique l'avoir rencontré et laissé le temps nécessaire pour réfléchir.

Monsieur CHOQUET demande le nom envisagé pour ce futur parking.

Monsieur le MAIRE lui répond que ce point viendra ultérieurement.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Monsieur le MAIRE remercie et annonce que l'aménagement va être de nouveau étudié afin de finaliser ce parking.

QUESTIONS DIVERSES

● Demande de subvention au titre de la DETR pour l'acquisition de matériel numérique de 4 classes élémentaires

Monsieur le MAIRE rappelle qu'il a été demandé pour 4 classes de l'école élémentaire une subvention au Conseil Départemental de l'Oise pour l'acquisition de matériel numérique.

Une réponse de principe a été reçue le mercredi 22 juillet 2015 avant une approbation définitive en commission permanente.

Il rappelle également qu'une demande de subvention a été envoyée au sénateur Yves ROME. Toutefois, la Ville de Bresles reste, à ce jour, sans réponse de Monsieur le Sénateur, Yves ROME.

Aussi, Monsieur le MAIRE propose de solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

●Subventions des Associations : Fête de la Musique et Fête patronale

Monsieur le MAIRE rappelle à l'assemblée le vote de crédits au BP 2015 pour l'organisation de la fête de la musique et de la fête patronale.

Aussi, il propose, dans ce cadre, de voter des subventions pour :

- l'association FLAG pour un montant de 450 euros au titre de la fête de la musique
- l'association Beauvaisienne de Catch et d'Athlétisme ABCA pour un montant de 1 350 euros au titre de la fête patronale

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement de ses subventions.

Monsieur le MAIRE remercie à cette occasion Monsieur Bruno DUTRIAUX pour l'organisation et le succès de ces manifestations.

●Remerciements

Le secours catholique remercie la Ville pour la subvention allouée cette année.

●Dispositif Coupon Oise Sport

Monsieur le MAIRE informe la Municipalité du dispositif « Pass Sport » mis en œuvre par le Conseil Départemental.

Une communication sera faite aux habitants de la commune via les supports d'information de la commune.

● Procès-verbal du dernier conseil municipal

Le procès-verbal du conseil municipal du 24 juin 2015 n'ayant pas fait l'objet en début de séance d'un vote. Ce dernier est soumis à l'approbation de l'assemblée et est approuvé à l'unanimité.

TOUR DE TABLE

Monsieur DUTHOIT annonce l'ouverture des plis des marchés pour la création d'un parking rue Condorcet en commission d'appel d'offre le mercredi 29 juillet 2015 à 9h00.

Il informe l'assemblée de la signature du marché de réalisation des réseaux d'assainissement, avenue de la Libération, semaine 31.

Monsieur CRUCET remercie les techniciens de la Ville qui furent omniprésents pour la préparation et l'organisation des dernières manifestations communales.

Madame GILLAIN demande si les caméras sont opérationnelles définitivement.

Monsieur le MAIRE répond que tel est le cas à l'exception de quelques derniers réglages.

Monsieur DUTRIAUX remercie les employés municipaux ainsi que l'ensemble des bénévoles qui ont contribué au succès des dernières manifestations communales. Il forme le vœu de voir davantage d'élus présents lors des remises de ceintures au club de karaté.

Monsieur le MAIRE attire son attention sur l'importance de voir les élus être informés de ces événements. Dans tous les cas, chaque information ou invitation doit être envoyée sur les boîtes mail de chaque élu (important d'avoir le mail de chacun).

Monsieur le MAIRE demande à Monsieur LEVESQUE s'il a eu des nouvelles de la société Faure et Machet. Ce dernier répond par la négative.

Monsieur le MAIRE annonce que le Président de la Trye, Monsieur DELAMARRE a démissionné.

Madame CHAMBRELANT précise qu'à la sortie du parking au niveau de la librairie, des voitures sont stationnées de chaque côté de la chaussée et que la vitesse accroît le risque d'accidents. Elle demande si la ville peut intervenir.

Monsieur le MAIRE explique que de chaque côté de cette rue il y a des panneaux d'interdiction de stationner. Par ailleurs, il explique que les trottoirs s'affaissent, ce qui détériore un peu plus les réseaux. D'où l'objet du parking rue du Sac.

En ce qui concerne le plan de circulation et l'aménagement urbain, monsieur le MAIRE explique qu'il réunira la commission sécurité et que les décisions à prendre seront collectives.

Monsieur Le MAIRE demande aussi que l'information soit réitérée pour tout ce qui est crottes de chien et stationnement.

Monsieur CHOQUET soulève la question de la nouvelle loi du 13 juillet 2015 relative aux pré-enseignes situées aux sorties de villes.

Elles sont interdites à l'exception :

- Des artisans et/ou commerçants qui fabriquent et vendent des produits du terroir
- Des activités culturelles
- Des monuments ouverts à la visite

Monsieur le MAIRE ne pense pas que la ville soit concernée par ce sujet (pas de panneaux aux sorties de la ville). Il demande à ce que cela soit vérifié.

Monsieur CHOQUET stipule qu'il a été ce soir interpellé par certaines expressions.

Madame FABUREL Josette exprime qu'au 14 juillet, il y a eu une très bonne entente entre le conseil municipal, les personnes qui sont venues aider et qu'il y a lieu de féliciter le personnel de la ville car ils avaient du travail pour vider le terrain le lendemain. Elle remercie Bruno DUTRIAUX et Christine FABUREL.

Par ailleurs, elle demande quels sont les projets prévus au sujet des bâtiments de l'ancienne gendarmerie.

Monsieur le MAIRE lui répond que les bureaux appartiennent au Conseil Départemental de l'Oise et les logements à l'OPAC. Il y a encore un an de travaux, la municipalité en discutera le moment venu.

Monsieur le MAIRE constate une reprise des incivilités de quelques jeunes dans la Ville. A titre d'exemple, certains ont trouvé l'idée de mettre des pétards dans les boîtes aux lettres et/ou de les lancer à l'intérieur des maisons d'habitation au risque de provoquer un incendie.

Il explique que le système de vidéo-protection mis en place favorisera la recherche des auteurs de ces méfaits.

En ce qui concerne le stationnement, Monsieur le MAIRE rappelle qu'il revient à chacun de faire preuve de civisme.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le MAIRE lève la séance à 21h00.